



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 2 septembre 2025

N° d'affaire : 2024.SIDGS.232

Rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 224-2023 « Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal ! »

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 224-2023 « Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal ! »

Berne, le 2 septembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général